

AUX : Utilisateurs de la salle de musculation

OBJET : Règles d'utilisation de la salle de musculation

DE : Philippe Labrosse, directeur adjoint responsable des sports

DATE : 27 octobre 2013

Chers élèves,

Notre école est fière de vous rendre gratuitement disponible une salle de musculation selon un horaire qui vous sera diffusé sous peu. En tout temps, un adulte responsable de l'école sera sur place pour s'assurer du respect des règles établies. Si vous souhaitez vous entraîner dans notre salle de musculation, vous devez vous engager à respecter les règles suivantes en signant et retournant ce présent formulaire à l'attention de Monsieur Patrick Perrotte, coordonnateur des sports.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Perrotte pour toute question ou commentaire concernant l'utilisation de la salle de musculation.

CODE DE CONDUITE ET RÈGLEMENTS - SALLE D'ENTRAÎNEMENT

1. Général :

- 1.1 Respecter les horaires de disponibilité de la salle d'entraînement affichés sur la porte de la salle
- 1.2 Seuls les élèves autorisés pourront s'entraîner dans la salle.
- 1.3 Il est interdit de fumer dans la salle.
- 1.4 Il est interdit d'apporter des boissons ou de la nourriture dans la salle, sauf des bouteilles d'eau.
- 1.5 Tous les contenants de verre sont interdits dans la salle.

2. Âge d'admissibilité :

- 2.1 Le consentement d'un parent est obligatoire pour toutes les personnes de **moins de 18 ans**.
- 2.2 La salle est interdite aux personnes de **moins de 14 ans**.
- 2.3 Une carte d'identité peut être demandée en tout temps pour contrôler l'âge de l'utilisateur.

- 2.4 Les personnes de 14 à 16 ans peuvent s'entraîner dans la salle sous la supervision d'un surveillant désigné par l'école, lequel devra être présent dans la salle en tout temps.
- 2.5 Les personnes de 17 ans et plus peuvent s'entraîner sans la présence d'un surveillant mais **jamais seules** ; un autre utilisateur de 17 ans ou plus est requis.

3. Code vestimentaire :

- 3.1 Le chandail à manches courtes (t-shirt) rouge d'éducation physique, un pantalon ou short de sport (mi-cuisse), des bas et des chaussures de sports à semelles non marquantes sont obligatoires.
- 3.2 La camisole, le torse et/ou les pieds nus, les bottes, les sandales et les jeans sont interdits en tout temps dans la salle.

4. Effets personnels :

- 4.1 Les effets personnels, dont les bottes, manteaux ou sacs, doivent demeurer au vestiaire.

5. Cellulaire et appareil photographique:

- 5.1 Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photographique, tout lecteur MP3 ou une caméra vidéo dans la salle d'entraînement ou les vestiaires.

6. Hygiène

- 6.1 La serviette (dimension minimale de 12 pouces X 24 pouces) est obligatoire.
- 6.2 Toute trace de sueur doit être essuyée après utilisation de l'équipement.

7. Entretien de l'équipement :

- 7.1 Les appareils et les bancs doivent être nettoyés après utilisation.
- 7.2 L'équipement et le matériel doivent être rangés après utilisation.
- 7.3 L'état du matériel et de l'équipement doit être vérifié avant utilisation.
- 7.4 L'élève doit informer le surveillant de tout bris et/ou défectuosité du matériel ou de l'équipement.
- 7.5 Il est interdit d'utiliser l'équipement ou le matériel en cas de doute de défectuosité.

8. Respect :

- 8.1 Aucun comportement agressif ne sera toléré.
- 8.2 Il est obligatoire d'utiliser un langage respectueux avec les autres élèves et les membres du personnel.

9. Rapport d'accident :

- 9.1 L'élève doit rapporter au personnel en fonction tout accident, blessure ou malaise subi dans la salle et pendant la séance d'entraînement.

10. Responsabilité :

10.1 L'école se dégage de toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'effets personnels.

11. Sanction en cas de non respect :

11.1 L'élève doit respecter en tout temps les règlements et respecter les directives et consignes sous peine de se voir retirer les privilèges d'accès à la salle d'entraînement.

Pour toute adhésion d'un jeune de 14 à 18 ans, autorisation parentale:

Je soussigné :,père/mère/répondant
légal de ai pris connaissance des conditions
d'adhésion à la salle de musculation et l'autorise à fréquenter ces installations sous mon
entière responsabilité.

Signature

Date :.....